

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019 (20h00)**

Présent(e)s : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Excusé(e)s : Christian SIRON (représenté par Gérard CROZIER), Marie-Cécile SEGUIN (représentée par Denis CORNILLON), Marlène DE FROIDCOURT (représentée par Jocelyne CASTON).

Absent(e)s : Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Christel DUBOIS.

Monsieur le Maire débute la séance en adressant ses condoléances à la famille de Mme Germaine SCHAAF. Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance précédente qui ne soulève aucune objection. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Il informe ensuite l'assemblée que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 17 juin et non le 3 juin comme cela aurait dû être, pour des questions de délais d'instruction de certains dossiers. Un Conseil Municipal aura lieu au mois de juillet, la date sera définie ultérieurement.

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article 64 de la loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Cependant, la loi Ferrand (3 août 2018) a clarifié les règles de mise en œuvre du transfert de ces compétences. La loi permet désormais aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert serait alors repoussé de 2020 à 2026.

Monsieur le Maire explique que ce sujet a été longuement débattu lors de la conférence des Maires de la CCVD, les communes ont majoritairement décidé de délibérer dans le sens d'un report du transfert de ces compétences à 2026. Il pense comme beaucoup d'autres élus qu'il faut prendre le temps d'y voir plus clair et de travailler ce transfert bien en amont. Il est trop tôt actuellement et l'on ne dispose pas d'assez d'éléments pour que ce transfert de compétences ait lieu dans de bonnes conditions. Madame MANCHON demande si les communautés de communes de taille similaire à la CCVD optaient pour un report du transfert elles aussi ? Il lui est répondu que oui, et notamment les communautés de communes composées de communes rurales où les budgets eau et assainissement sont liés au budget général.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de délibérer dans le sens d'un report de compétences à 2026.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

PROROGATION DE LA CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE 2015-2017 RELATIVE A L'INTERVENTION DU CDG26 POUR LES DOSSIERS CNRACL, AVENANT N°2 :

La Commune a fait le choix en 2007 de confier au CDG26 le contrôle (et non la réalisation totale) des processus matérialisés ou dématérialisés et actes transmis à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Territoriales) en matière de retraite. La dernière convention en vigueur se terminait le 31 décembre 2017. Le Conseil municipal a approuvé le 4 juin 2018 un premier avenant prorogeant la convention jusqu'au 31 décembre 2018. Un second avenant est présenté au Conseil municipal pour proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

L'avenant n° 2 prévoit également que soient complétés les articles 2 et 6 de la convention compte tenu du nouveau service mis en place par la CNRACL, la qualification du compte individuel retraite (QCIR).

La délibération est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU DON DU SANG :

Monsieur le Maire indique avoir été saisi d'une demande exceptionnelle de subvention émanant de l'Amicale pour le don du sang bénévole de Crest et sa région. En effet, l'amicale a pour projet d'organiser le congrès

départemental en février 2020. Pour faire face aux dépenses à venir, liées à l'organisation de ce congrès (location de salle, achat de récompenses, etc...), il est proposé de leur allouer une subvention de 250 €. Madame DUBOIS précise que, pour financer l'organisation du congrès à venir, l'amicale a prévu d'organiser de nombreuses actions. Ils ne se contenteront pas d'un seul financement par le biais de subventions. Ils solliciteront plus tard les communes pour des subventions pérennes qui seront discutées ultérieurement. La délibération est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS :

Suite à une proposition de l'Association des Maires de France (AMF), monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de participer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il s'agirait d'une subvention d'investissement versée à la Fondation du Patrimoine. Les modalités comptables de versement ne sont pas encore connues. Une discussion a lieu au sein de l'assemblée, monsieur le Maire sollicite l'avis des élus. Il est décidé à l'unanimité de retirer ce point de l'ordre du jour et de ne pas donner suite pour le moment à cette sollicitation. En effet, à ce jour, d'énormes sommes ou promesses de dons sont annoncées qui semblent à ce jour suffire pour la reconstruction.

BUDGET COMMUNE 2019, VIREMENT DE CREDITS N°1 :

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un virement comptable des 15 237 € de l'article budgétaire 2041513 à l'article 2151 pour verser le fonds de concours à la CCVD s'agissant de l'aménagement de la VéloDrôme (passerelle Riaille), ainsi que d'un virement comptable à l'article 6574 pour permettre le versement de la subvention exceptionnelle au Don du Sang. La délibération est approuvée à l'unanimité.

VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION AU FULH (Fonds Unique Logement Habitat) :

Madame BESSON rappelle que le FULH est un dispositif piloté par le Département mis en œuvre en Drôme en 2006. Il a pour objectif d'aider les personnes en difficulté à accéder à un logement, à se maintenir dans leur logement, à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau. La Commune verse chaque année une contribution au FULH sur une base indicative de 0,50 € par habitant (BP 2019 article 6557). La contribution financière de la Commune d'Allex sera donc de 1287 € (0,50€ x 2 573 habitants). La délibération est approuvée à l'unanimité, le versement peut être effectué.

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il rencontre actuellement plusieurs sociétés fabricantes, installatrices de terrains multisports. Le choix sera fait en fonction de critères bien définis. Une commission ad hoc sélectionnera l'offre la plus avantageuse.

Concernant l'aménagement de la Traverse du village, il indique être intervenu pour recadrer précisément les conditions d'intervention des entreprises retenues. Il s'est notamment opposé à une fermeture complète de plusieurs semaines de la route départementale avec mise en place d'une déviation du trafic routier. La circulation se fera sous alternat, mais sera maintenue comme prévu au cahier des charges, pour pénaliser le moins possible les riverains, commerces et usagers.

Il annonce ensuite le dessouchage prochain des cinq platanes de la Place de la mairie, ainsi que des deux platanes situés au bas de l'Avenue Henri Seguin. Il rappelle que ces arbres sont malades et donc potentiellement dangereux ; il devient donc urgent de les enlever. Un arbre sera replanté à côté du « point propre » de l'Avenue Henri Seguin. Concernant la Place de la mairie, le nombre d'arbres qui seront replantés n'est pas arrêté à ce jour. En effet, au vu de tous les réseaux secs et humides situés sous cette place, une réflexion devra être menée quant à son réaménagement global. Mais se profile déjà la plantation de trois ou quatre érables (identiques à ceux plantés dans la cour de l'école publique) en bordure de l'Avenue où il n'y aura pas de problème de passage de réseaux.

Monsieur CHAGNON liste les permis de construire et déclarations préalables acceptés ou refusés dernièrement. Ensuite, il projette des photos de l'aire de jeux extérieurs prévue à l'Espace Saint Joseph : l'aire de jeux tel qu'elle est aujourd'hui, puis l'aménagement prévu. Il explique que l'entreprise Proludic a été choisie (fabricant français) afin d'installer six jeux dans un espace entièrement délimité, protégé (12,7/10,3m)

et ce pour un coût de 42 939,50 € TTC, revêtements au sol compris. L'ensemble sera conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité. Madame MOREL demande si une cabane pourrait éventuellement être ajoutée, les enfants aimant avoir un endroit pour se cacher. Il lui est répondu que cela pouvait être réfléchi mais qu'en raison des règles de sécurité drastiques à respecter, tout ce qui sera installé devra être conforme aux normes en vigueur. Monsieur le Maire ajoute pour terminer qu'est prévue la pose d'un ou deux bancs, ainsi qu'un éclairage et une clôture.

Madame CASTON annonce que la Gazette revue municipale, a été distribuée.

Madame BESSON rappelle que le bus santé sera présent sur le parking de la salle polyvalente le 29 mai de 9h00 à 17h00.

Monsieur ROUBY explique que la commission voirie s'est réunie dernièrement. Un point a été fait sur les travaux non réalisés l'an dernier tout d'abord. Ont ensuite été planifiés les travaux urgents (notamment quartier Margerie). Il informe également avoir reçu des devis pour le désamiantage et la démolition du garage (ex. garage automobile) situé sur le terrain où sera installée la maison de santé, quartier La Butte. Monsieur le Maire en profite pour ajouter que mardi 7 mai, il recevra avec Monsieur QUAIRE, assistés d'un architecte et d'un notaire, les professionnels de santé, pour faire un point à l'avancée du dossier.

Pour terminer, Madame DUBOIS liste les manifestations à venir : la cérémonie du 8 mai, la fête du printemps organisée par le SOU des écoles le 11 mai, la compétition de gym le 12 mai, le spectacle du comité des fêtes le 18 mai, les élections européennes le 26 mai et le gala de Myl'dances le 8 juin. Madame MANCHON tient à ajouter que le 25 mai, aura lieu un concert en quatuor à l'église, concert qui s'annonce de qualité.

La séance publique a été levée à 22h15.